

RW/933/2020/1084/1841/10

Lot 10

- Bois mesurés au compas électronique et cubage à hauteur recoupe et décroissance. - Abattage - ébranchage et débardage simultanés. - Recoupe obligatoire de certains bois à maximum 21 m. de longueur avant débusquage. - L'acheteur est tenu d'abattre, d'écorcer et d'évacuer les épicéas scolytés des lots dont il est déclaré adjudicataire conformément à l'AGW du 16 juillet 2020. Le bourgmestre pourra, sur recommandation du service forestier, faire procéder à l'exploitation d'office des résineux ayant subi des attaques d' Ips typographus L. aux frais de l'acheteur après un ultime délai de 15 jours notifié par courrier. Cette disposition ne s'applique pas aux branches, aux houppiers et aux bois entreposés dans les lieux de transformation ou sur les quais de chargement des gares. - Pour information : lot autour du caillebotis (sentier PMR). Précautions ou mesures à prendre pour éviter les dommages aux infrastructures.

Nombre d'arbres total	23	--
Volume grumes	216,262	m ³
Volume houppiers	0,000	m ³
Volume total	216,262	m ³
Cube moyen	9 403	dm ³
Circonférence moyenne	285,435	cm
Surface de coupe	7,485	ha
Contact	THUNUS Raphaël, 0477 78 14 14	--
Triage	Triage De So Bêchefa	--
Propriétaire	Grand-Bois	--
Lieu(x)-dit(s)	GRAND-BOIS	--
Vente	Vente du Cantonement de Vielsalm Vendredi 27 novembre 2020 Adresse non fournie	--
TVA	2 %	--
Certification PEFC	Non	--

Cat.(cm)	Douglas Amélioration Normal Normal		Douglas Amélioration Déclassé Normal	
	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
245	3		-	
Total grumes 200/250	3	21,066	-	
255	2		-	
265	1		1	
275	2		-	
285	3		-	
295	3		1	
305	4		-	
315	1		-	
325	1		-	
345	1		-	
Total grumes 250+	18	176,979	2	18,217
Total grumes	21	198,045	2	18,217
Houppiers/Taillis	-		-	